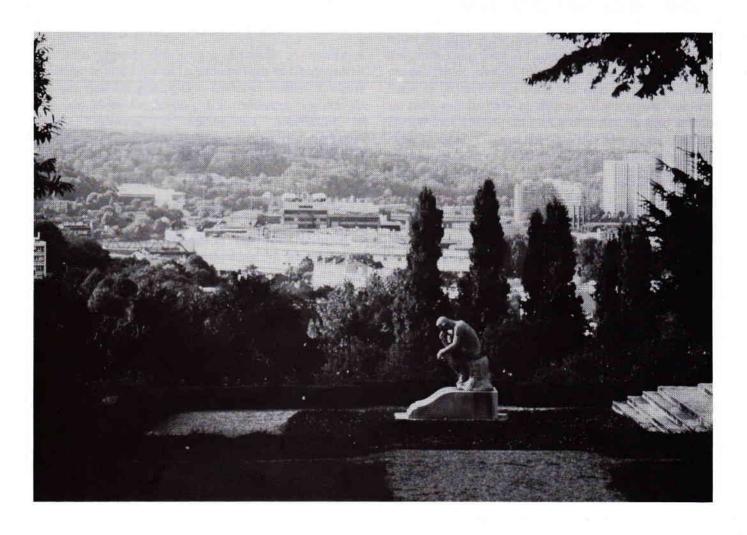
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 Francs

Bulletin Nº 83

1994 - Nº1



Vue sur la partie occidentale du Parc des Hautes-Rives depuis la Colline Rodin (Cliché: MISSION D'ETUDE POUR LE SITE DE BILLANCOURT)

LE MOT DU TRESORIER

Nous rappelons à nos adhérents que la cotisation est exigible en début d'année.

Nous prions tous ceux qui ne l'ont pas encore fait d'effectuer leur réglement dans les meilleurs délais : 100 F comme membre actif - 180 F (ou plus) comme membre bienfaiteur, en adressant un chèque bancaire ou postal ainsi libellé : Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6, avenue le Corbeiller, 92190 Meudon.

HOTEL *** NN FOREST HILL

157 chambres - Séminaires

雷 46302255

40, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 92360 MEUDON-LA-FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

128 F TTSC - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 1-7-1991

Cabinet J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

Cie La Providence
VIE — ACCIDENTS
VOL — INCENDIE

28 bis, rue de la République MEUDON Tél. 45.34.16.13

IMPRIMERIE TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion 92240 MALAKOFF **7** 47 36 29 45

Fax: 47368876



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison...

l'artisanie

61, rue de la République

MEUDON

Tél. 46.26.71.57

Ouvert' le DIMANCHE

LE PARC DES HAUTES-RIVES DU VAL-DE-SEINE

Les qualités du site du méandre de la Seine sont aujourd'hui connues de tous. Elles sont reconnues dans de nombreux rapports, études et mémoires officiels. La Charte d'aménagement des Hauts de Seine, la Charte du Syndicat mixte du Val-de-Seine, l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France), le rapport Roullier, l'étude Chemetoff, le rapport Morelon le décrivent comme "l'un des plus beaux méandres de la Seine, site exceptionnel à reconquérir".

Face au Bas-Meudon, la boucle de la Seine conjugue des berges naturelles, des coteaux abrupts verdoyants et un système de 3 îles qui s'échelonnent le long du méandre. L'amphithéatre des coteaux de Meudon, baigné par la Seine au moment où elle vient de sortir de Paris constitue "l'un des plus beaux sites fluviaux d'Ile-de-France".

Le départ des usines Renault a conduit à considérer le site avec un regard nouveau et à redécouvrir ainsi ses qualités principales. Celles-ci étaient d'ailleurs reconnues dans le passé : les résidences royales de Meudon, Bellevue et Saint-Cloud notamment en témoignent. Les séjours de nombreux personnages célèbres, d'artistes, la présence de belles demeures l'attestent.

Dès 1989, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon attirait en particulier l'attention sur la permanence de ces qualités et sur leur actualité à proximité de Paris, au moment du départ de Renault, dans un contexte de forte pression immobilière.

Débarrassé des hangars Renault, presque intact, le site peut renaître et offrir aux habitants du Val de Seine, de Paris et de l'Île de France ses principales richesses : la Seine accessible, des berges libres, des coteaux verts, ce que certains désignent du terme quelque peu barbare de trame verte et bleue.

1 - La trame verte et bleue du méandre de la Seine

La principale qualité du site est sans doute constituée par le mariage de l'eau (la trame bleue) et de la nature (la trame verte) encore si présente sur les coteaux de Meudon.

La trame bleue

Rares sont les villes qui, comme Paris, entretiennent des liens aussi étroits avec la rivière qui les baigne. Ces liens sont ancrés dans le passé comme nous l'enseignent historiens et géographes car "Paris ne s'est pas construit sur un cours d'eau abstrait qui naitrait au pointis amont de la Cité pour disparaître à l'aval. La Seine en son bassin entier est un "être" naturel qui a une personnalité bien marquée, composante essentielle de la ville ellemême". Au cours du temps, des relations complexes et fluctuantes avec la rivière ont été entretenues par les hommes; en effet tantôt la Seine est la principale dispensatrice de l'eau, matière essentielle à sa vie et à ses activités, tantôt elle est source d'énergie, tantôt enfin vecteur essentiel de son économie. Oublions la Seine source de dangers : inondations ou invasions. Ainsi, au cours des âges, la Seine est devenue au centre de Paris l'un des principaux axes urbains structurant. Chaque siècle, chaque règne, chaque république apporta son tribut à la Seine en créant sur ses bords une oeuvre majeure, souvent en réalisant de part et d'autre de ses rives une vaste composition urbaine dont les architectes français semblent avoir le secret. C'est ce que l'UNESCO a voulu proclamer en classant les berges de la Seine au titre du Patrimoine Mondial

Au sortir de l'univers minéral et monumental de Paris, la Seine vient heurter les collines abruptes de Meudon. Comme les Champs-Elysées, après le Rond-Point, le paysage change : la Seine devient calme. Entre les îles et les coteaux, la rivière s'offre à nouveau aux hommes : promenades sur les berges naturelles, détentes, baignades, sports nautiques deviennent possibles.

D'axe urbain à Paris, elle devient espace de limite et même de frontière entre les communes de Boulogne d'une part et d'Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et Saint-Cloud d'autre part.

Notre Comité milite depuis plusieurs années pour la création d'une base nautique d'intérêt régional depuis le Bas-Meudon jusqu'à l'île-de-Monsieur. Ce projet est repris dans le rapport de la mission de Monsieur Morelon qui propose de réserver le petit bras de Seine, entre les îles Saint-Germain, Séguin et de Monsieur, la berge sud de l'île Séguin et celle du Bas-Meudon, aux activités nautiques et de loisirs. Il s'agit d'une idée novatrice qui,

pour la première fois si près de Notre-Dame de Paris, permettra aux habitants de profiter directement, pour euxmêmes, de la Seine, celle-ci devenant aux portes de Paris source de loisirs pour les habitants. La Seine a, depuis des siècles, beaucoup offert aux Parisiens, mais peu de loisirs qu'elle réserve aujourd'hui essentiellement aux touristes.

Cependant, la qualité de ce projet provient non seulement de la rivière elle-même, de son méandre et des îles qu'elle baigne, mais aussi de la présence des coteaux de Meudon et de Saint-Cloud.

La trame verte

Coteaux abrupts et verdoyants! Depuis le pont Mirabeau ou celui du Garigliano, Paris semble couronné de vert grâce aux coteaux de Meudon qui offrent leur verdure comme décor de fond à la Seine et aux immeubles qui la longent.

Alors que les collines de Passy et d'Auteuil, arrasées et minéralisées, ne sont plus qu'un lointain souvenir, celles de Meudon, Bellevue, Sèvres, quasi miraculeusement oubliées en partie "grâce" à Renault, ont conservé tant bien que mal leurs pentes boisées malgré une urbanisation déjà assez dense. Verdure fragile, discontinue, mais bien présente sur ces collines qui offrent de merveilleux points de vue de l'une à l'autre (le mont Valérien, Saint-Cloud, la forêt et le Château de Meudon) et forment un belvédère sur la Seine et la grande plaine de Paris jalonnée de monuments prestigieux : Tour Eiffel, Sacré-Coeur, Invalides,...

Visible depuis des points très éloignés ou très proches comme Boulogne-Billancourt, ce site est demeuré, comme par le passé, l'un des points forts du paysage de l'agglomération parisienne.

C'est de cet échange permanent entre la plaine et les collines, de cette alliance entre l'eau de la Seine et la verdure des coteaux que le site tire ses principales qualités.

Il y a là, à la disposition des habitants, un patrimoine inconnu, très peu fréquenté et souvent en déshérence. La propriété des terrains est très variée : privée, communale ouverte au public, communale fermée au public, domaine public ou privé de l'Etat ou d'organismes publics,...

Bien que largement inscrite à l'inventaire des sites ou classée au titre des sites ou des monuments historiques, alors que le cadre naturel du méandre peut renaître à l'occasion du départ des ateliers de Renault, cette trame verte des collines de Meudon est aujourd'hui en danger : des terrains sont à vendre (TDF), des projets de ZAC sont à l'étude (les Montalets, Colline de Rodin), de petits espaces souvent délaissés ont un avenir incertain.

Appréhendés dans leur globalité, tels qu'on les découvre depuis la plaine, reliés entre eux, aménagés, ces différents espaces verts peuvent être définitivement sauvés et devenir les points d'appui d'un vaste réseau de cheminements du Musée Rodin à Saint-Cloud, sur les hauteurs (hautes rives), parallèlement aux berges de la Seine (basses rives) et reliée à elle.

Tel est le projet du Parc des Hautes Rives, proposé par le rapport de Jean-Pierre Morelon.

2 - Le Parc des Hautes-Rives

Si le Parc des Hautes-Rives peut permettre de sauver le patrimoine vert des collines de Meudon et de Sèvres, sa véritable finalité est de créer, à la porte de Paris. :

- un espace exceptionnel conjuguant l'eau, la verdure et le patrimoine artistique, historique et scientifique;
- un réseau continu de chemins piétonniers et cyclables, reprenant en partie des sentiers existants et s'appuyant sur des espaces verts de différentes communes; ce réseau permettrait de rendre la Seine accessible aux habitants des hauteurs et de relier les uns aux autres les territoires communaux de la boucle de la Seine.

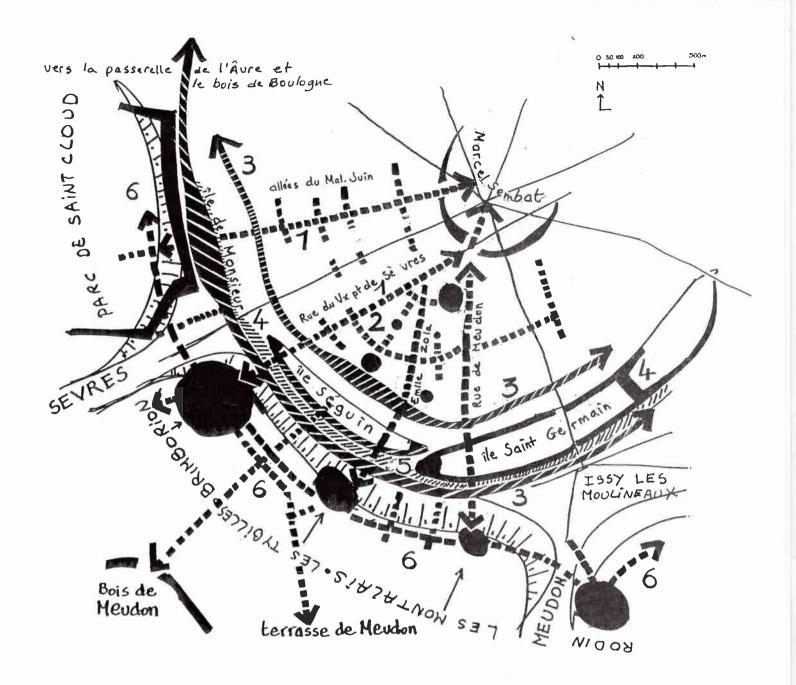
Schéma général

Six espaces verts majeurs, ouverts ou à ouvrir au public, constituent les principaux points d'ancrage du projet de Parc des Hautes-Rives :

- le Musée Rodin, son parc et la colline de Rodin,
- le parc des Montalets,
- le versant des Tybilles.
- le parc de Brimborion,
- l'île de Monsieur,
- le parc de Saint-Cloud.

Ces espaces sont aujourd'hui "disponibles", peu ou pas ouverts au public (sauf pour le parc de Saint-Cloud); ils devront être aménagés, leurs accès devront être étudiés. En fonction d'opportunités foncières, ils pourraient être agrandis.

D'autres espaces joueraient directement ou indirectement un rôle important dans la constitution du Parc des Hautes-Rives, soit par leur valeur d'accompagne-



- 1 Les rues de Seine à Boulogne
- 2 Les jardins de Billancourt
- 3 Les berges de Seine

- 4 Les trois îles
- 5 Le plan d'eau
- 6 Le parc des hautes-rives

Document : Mission d'études pour le Site de Billancourt

ment, soit pour permettre le cheminement, soit pour élargir le domaine du parc. Il s'agirait pour l'essentiel :

- des Groues,
- du CNRS,
- de la terrasse de Bellevue et des anciens jardins bas du Château de Bellevue,
 - du terrain de la résidence Alti et de l'ancien Exico,
 - de TDF.

les voies de cheminement

La constitution du parc des Hautes-Rives permettrait de relier depuis Paris, grâce au réseau vert d'Issy-les-Moulineaux, la colline de Rodin, les Montalets, les Groues, les Tybilles, la Terrasse de Bellevue, Brimborion, le Parc de Saint-Cloud, l'île de Monsieur à la passerelle de l'Arve jusqu'au Bois de Boulogne.

Ainsi ce cheminement créerait un parcours continu entre Paris, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Saint-Cloud jusqu'au Bois de Boulogne, dans la verdure, le long d'un magnifique balcon offrant une suite de panoramas très diversifiés sur la vallée en fonction des orientations du méandre.

Ce cheminement serait articulé vers la Seine. Des liaisons transversales empruntant des sentiers, des passerelles ou des escaliers existants mettraient la "rive haute" des balcons en relation avec la "rive basse" des berges de la Seine et la base nautique de loisirs établie le long de la rivière.

Offert à la vue des Boulonnais, le Parc des Hautes-Rives leur serait aussi directement accessible. Aux ponts existants aujourd'hui (Billancourt-Renault, Sèvres) et à la passerelle de l'Âvre, le rapport Morelon propose d'ajouter plusieurs passerelles pour piétons. Situées dans la continuité d'axes stratégiques de Boulogne-Billancourt (rue de Meudon, avenue Emile Zola, rue du Vieux pont de Sèvres, allées du Maréchal Juin), ces passerelles permettraient à Billancourt, secteur éloigné du Bois de Boulogne, d'accéder au parc.

De même, le Parc des Hautes-Rives apporterait une valeur ajoutée significative aux activités qui seront implantées sur l'île Séguin (centre d'accueil international,...)

Enfin, le Parc des Hautes-Rives, à travers la Terrasse du Château de Bellevue et l'ancien Hôtel d'Isadora Duncan (CNRS), serait relié à la Grande Perspective de Meudon et à la Forêt de Meudon, ajoutant ainsi un important maillon à la trame verte régionale.

les centres d'intérêt

La richesse culturelle du site permet de donner au Parc des Hautes-Rives une dimension tout à fait originale. En effet, au delà des espaces verts proprement dits et des vues, le Parc des Hautes-Rives peut aussi mettre en valeur un patrimoine particulièrement riche :

- Le tombeau de Rodin, sa maison et son atelier constituent un centre d'intérêt artistique de première importance. Méconnu aujourd'hui et quasi-confidentiel, le musée Rodin de Meudon peut devenir "l'autre musée Rodin" de dimension nationale et compléter l'Hôtel de Biron.
- Les carrières classées de la colline de Rodin présentent un intérêt exceptionnel. Leur mise en valeur permettrait de créer un centre touristique important, ainsi qu'un centre d'études géologiques.

- Le Hangar Y, sans doute futur musée de l'Aérostation, est le plus ancien hangar à dirigeable et le seul existant en France.
- La Grande Perspective, le Château Neuf et l'Orangerie de Meudon, le Parc de Saint-Cloud sont deux des plus beaux domaines nationaux de l'Ile-de-France.
- L'Observatoire de Meudon et sa grande lunette astronomique sont un autre centre d'intérêt majeur.
- Le Musée national de la Céramique de Sèvres ainsi que le pavillon de Breteuil bénéficient d'une renommée internationale.
- Des maisons d'écrivains, d'artistes, des sites prestigieux représentent de nombreux lieux de mémoire susceptibles de visites : Céline, Arp, André Bloch, Wagner, Edouard Manet, Isadora Duncan, sans oublier Henri de Navarre, Henri III, le Cardinal de Lorraine, Ambroise Paré, Armande Béjart, Monsieur, Madame de Pompadour, Louis XV, Louis XVI, Mesdames de France, Bonaparte, le Roi de Rome, Napoléon III, Lénine...

Le Parc des Hautes-Rives pourrait être le "centre de loisirs sportifs et intellectuels" de l'Ouest de Paris.

Conclusion

L'idée de créer le parc des Hautes-Rives est née de la réflexion globale qui a été conduite sur l'ensemble du site; elle accompagne et rééquilibre une urbanisation certes inévitable, mais que l'on se doit de maîtriser. Nous disposons de tous les éléments pour engager dès maintenant le processus de création de ce parc. Il s'agit là d'un projet qui s'inscrit dans une vision à long terme et dont la réalisation se fera sur de nombreuses années. Cependant, il importe que la décision de création soit prise sans délai afin d'une part de protéger des espaces aujourd'hui très fragiles et d'autre part de réserver les terrains, les passages et les vues nécessaires, en particulier sur la colline de Rodin, aux Montalais, au CNRS et à TDF. Les communes concernées doivent sans tarder inscrire ce Parc dans leurs Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) et, avec leurs partenaires du Département et de la Région, désigner un opérateur unique responsable du projet.

Le Parc des Hautes-Rives, relié aux rives basses du centre nautique, trait d'union culturel et paysager entre Paris, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Saint-Cloud et Boulogne, fera du méandre de la Seine un élément particulièrement attractif pour Paris, capitale internationale et sa région ¹.

Daniel SOREAU

¹ cf : Rapport de la Commission sénatoriale "Aménagement du territoire".

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Conseil Municipal ayant décidé le 29 avril 1993 d'engager la procédure de révision du P.O.S. de Meudon, le Président a fait connaître à Monsieur le Maire, dès le 14 mai, le désir de notre Conseil d'administration d'être représenté au sein du groupe de travail prévu pour élaborer le projet de révision. Accompagné de Claude Poilevey qui, pour notre Conseil, suit, depuis des années, les questions concernant le plan d'occupation des sols et les permis de construire ainsi que de quelques administrateurs qui, intéressés par le sujet, avaient souhaité participer à la délégation, le président a obtenu audience de Monsieur le Maire le 8 février dernier. A l'issue de cet entretien, la lettre ci-dessous lui a été adressée le 23 mars. Nous la communiquons à nos lecteurs, non seulement pour information mais aussi pour les prier d'adresser à Claude Poilevey, 10 rue de Baudreuil, leurs propres observations et leurs suggestions afin que celles-ci puissent être prises en compte et transmises avant l'ouverture de l'enquête publique.

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous recevoir le 8 février dernier pour nous permettre de vous exposer nos premières réflexions et propositions sur l'importante question de la révision du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) de Meudon. Nous avons été heureux de constater que, comme notre Comité, vous avez manifesté votre attachement au maintien du caractère spécifique de Meudon : préservation du caractère provincial et verdoyant, respect de la trame urbaine et des villages hérités de l'histoire et en harmonie avec le site. Nous vous prions de trouver ci dessous un rappel des principaux points que nous avons évoqués devant vous et auxquels nos adhérents sont particulièrement attachés :

1) Cohérence des constructions

Un des premiers points résulte d'une constatation unanime: la construction actuelle juxtapose, dans nos quartiers, pavillons et immeubles, maisons de tous styles... La diversité est nécessaire, l'architecture officielle n'est pas souhaitable, mais une certaine cohérence s'impose ainsi qu'une bonne intégration dans le paysage. Les quelques recommandations de l'article 11 sont insuffisantes. On pourrait le renforcer pour mieux préserver l'harmonie du décor urbain de Meudon par exemple en adoptant un nuancier comme à Lyon, en précisant davantage les matériaux à employer... La création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain et du Paysage (ZPPAUP) compléterait utilement le POS. Vous recevrez prochainement une lettre de M. Jantzen sur l'intérêt de créer une ZPPAUP à Meudon.

2) Stationnement

Il devient de plus en plus difficile de se garer dans plusieurs quartiers de la commune. Bien que ce problème

ne soit pas spécifique à Meudon, c'est une difficulté que les Meudonnais acceptent mal. Pour éviter que la situation actuelle ne se détériore encore, le nombre de parkings exigé actuellement par logement construit est un strict minimum.

Dans les immeubles, pour conserver davantage d'espaces verts, il est souhaitable d'enterrer ces parkings au moins aux trois quarts sous la construction. Il serait bon aussi de supprimer l'article 12.5 qui, en acceptant l'utilisation de "béton-gazon" ne maintient que de pseudo-espaces verts.

Pour les pavillons, les garages seraient d'autant plus régulièrement utilisés qu'ils seront faciles d'accès : la pente d'entrée des garages devrait être limitée à 5% au lieu de 8% actuellement et un retrait par rapport à la rue de 5mètres au lieu de 4mètres devrait être adopté; ce retrait permettrait de garer au besoin une voiture devant le pavillon.

3) Espaces verts

Chaque permis attribué fait diminuer de façon importante le pourcentage d'espaces verts. Il amène à remplacer souvent de beaux arbres par des petits dont la croissance risque d'être difficile. D'une part un cadastre vert permettrait de préciser les arbres à conserver; d'autre part la plantation d'un arbre par 100 m² (les P.O.S de certaines communes voisines retiennent cette norme) dans un volume de terre suffisant, sous le contrôle d'un service municipal ou d'un organisme spécialisé, préserverait mieux l'avenir.

L'actuelle révision du POS est l'occasion d'affirmer la volonté de maintenir la trame verte des coteaux de Meudon et de Bellevue en protégeant les espaces verts existants en les reliant entre eux et en développant les cheminements piétonniers afin de permettre la réalisation du Parc des Hautes-Rives dont vous avez approuvé le concept.

Pour le Bas Meudon, nous avons vu avec plaisir que le cahier des charges remis aux 4 équipes d'urbaniste prévoyait de privilégier les activités de loisirs sur le petit bras de la Seine et de réserver les berges à la promenade. Il est indispensable que le P.O.S. soit en accord avec ces projets et, en particulier, prévoit dans cette zone des C.O.S. modérés (inférieurs à 1,3) et que, dans cette partie de Meudon, la V.R.G.S. soit enterrée.

4)" SURCOS " bureaux et COS

Les C.O.S, même modérés, permettent de construire de plus en plus : combles, terrasses, parkings n'interviennent pas dans la surface retenue pour le calcul de ceux ci. Si l'on ajoute les "SURCOS" admis actuellement par le P.O.S., on constate qu'un C.O.S de O,7 appliqué à une construction de bureaux, sur un terrain de 1000 m², se transforme en 0,9 ce qui est bien différent et peut détruire l'harmonie d'un quartier.

Si, nonobstant les remarques ci-dessus, les COS du plan en vigueur restent, dans l'ensemble, acceptables, il apparait souhaitable au Comité que les coefficients de quelques parcelles soient abaissés; par exemple, le COS de la parcelle située au 67 route des Gardes et 1 rue des Capucins sur laquelle le batiment a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en même temps que le Petit Bellevue doit être abaissé à 0,4 pour maintenir la cohérence de cet ilot historique de Bellevue situé dans la zone de protection de l'avenue du Château.

5) Plans-masse

Nous avons noté l'idée de concevoir des plansmasse pour quelques points stratégiques de Meudon. Ce concept nous semble a priori intéressant pour concourir à concrétiser les principes de cohérence, d'harmonie et de respect du caractère spécifique de Meudon évoqués cidessus.

6) Murs, clôtures, alignements

Les murs en meulière rustique, les grilles et clôtures font partie du patrimoine architectural de Meudon et sont un élément majeur du paysage urbain. Leur préservation et leur réhabilitation pourraient être prévues dans le POS qui devrait spécifier que la réalisation de nouvelles clôtures se fasse en harmonie avec celles existantes alentour et en utilisant les matériaux traditionnels.

Quelques alignements de sauvegarde du POS actuel peuvent détruire des clotures intéressantes. Ainsi,

l'alignement de la partie haute de la rue Obeuf entrainerait la démolition d'un mur ancien en meulière caractéristique du quartier. En outre, le rétrécissement de la rue à cet endroit favorise le ralentissement souhaitable des automobiles au moment de l'accès à l'avenue du Château.

7) Consultation des permis de construire

La consultation actuelle, admise seulement après la délivrance du permis, ne permet pas vraiment aux tiers de réagir : en effet la municipalité est engagée par la délivrance du permis et le bénéficiaire du permis peut l'attaquer devant le tribunal administratif si le permis lui est retiré. Il est donc difficile de revenir en arrière à la suite d'un recours gracieux par exemple. De plus le bénéficiaire du permis a intérêt à commencer ses travaux très vite car une construction terminée n'est pratiquement jamais démolie après annulation d'un permis.

Il serait donc souhaitable que les tiers puissent avoir connaissance du permis avant son attribution définitive : consultation avant attribution, attribution sous condition... Cela permettrait à la commission d'examen des permis de connaître, avant sa décision, les reproches encourus et de prendre sa décision en toute connaissance de cause, éviterait ainsi des procès, et, dans certains cas, que la construction soit terminée et habitée avant la décision du tribunal administratif. En tant qu'association agréée au titre du Code de l'urbanisme, nous vous demandons qu'un de nos représentants puisse consulter les demandes de permis avant attribution afin de vous faire part de nos observations en temps utile. L'affichage, dès la demande d'un permis, sur le terrain où il doit être construit, permettrait aussi une meilleure information des tiers.

Pour nous permettre de faire prochainement de nouvelles suggestions, il nous serait utile d'avoir connaissance des travaux de la commission chargée de préparer cette révision du plan d'occupation des sols. Nous vous remercions par avance des informations que vous nous communiquerez ainsi que nous en sommes convenus.

En espérant que nous pourrons poursuivre, sur cette importante question de la révision du plan d'occupation des sols, le dialogue amorcé lors de la réunion du 8 février, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de toute ma considération.

Le Président, Gérard ADER

NOUVELLES BREVES

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Elle a eu lieu le samedi 5 février dernier dans la grande salle du complexe René Leduc, sous la présidence de Gérard Ader qui a ouvert la séance vers 14h45 en prononçant quelques mots de bienvenue à l'adresse des participants. La parole a été aussitôt donnée au Secrétaire Général, Jean Reinach, pour la lecture du rapport moral et d'activité.

Après avoir rappelé que le Bureau s'est réuni 4 fois et le Conseil 3 fois en 1993, que les trois numéros de notre bulletin ont totalisé 52 pages, Jean Reinach a passé en revue les différentes activités de l'année. La plupart d'entre elles ont fait l'objet de comptes rendus développés dans nos publications; elles ont en effet concerné l'aménagement du Bas-Meudon, la Z.A.C. "Esplanades Rodin", la collecte des déchets ménagers, les nuisances dues au survol de Meudon par les hélicoptères, l'inventaire du patrimoine, les opérations en forêt, etc... Toutefois, l'une des activités de notre association, et non des moindres, n'avait pas figuré dans les "Nouvelles brèves"; il s'agit, par l'intermédiaire de l'un des membres du Bureau, Claude Poilevey, qui a été chargé de les assumer depuis de nombreuses années, des contacts permanents avec les services compétents de la Mairie au sujet des attributions des permis de construire. Ainsi, l'assemblée a-t-elle eu connaissance par le rapport d'activité d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire par notre Comité, à propos d'un permis de construire, rue Edouard Manet.

Dans la foulée, Claude Poilevey, qui anime un groupe de travail constitué à l'occasion de la révision du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) décidée par le Conseil Municipal de Meudon le 29 avril 1993, a été invité par le président à présenter un résumé des points essentiels à développer en réunion avec Monsieur le Maire le 8 février : densité des constructions, mais aussi accroissement des stationnements et des parkings enterrés, nombre moyen d'arbres pour 100 m². L'orateur a aussi insisté sur le souci de cohérence manifesté dans son groupe en matière de constructions et qui doit conduire à veiller au maintien d'un certain style d'architecture, à la nature et à la couleur des matériaux. L'exposé de Claude Poilevey a suscité plusieurs interventions qui l'ont approuvé et qui ont appuyé son souhait que soient proposées des modalités nous permettant d'intervenir en temps utile pendant le déroulement du processus de délivrance d'un permis de construire et non après celle-ci comme c'est actuellement le cas. Monsieur Joseph de La Rubia, ayant suggéré que les propositions de notre Comité relatives à la révision du P.O.S. soient inscrites dans une réflexion globale sur l'aménagement de Meudon dans les prochaines décennies, il a été convenu que les adhérents qui le souhaitent pourront participer à une réunion sur ce thème et certains des présents à l'assemblée se sont manifestés à cet effet à l'issue de la réunion.

Deux participants ont été entendus sur des aspects particuliers liés au P.O.S. :

- à sa demande, Monsieur Jacques Parini pour formuler des critiques sur les données et par suite sur les conclusions contenues dans le dossier "Meudon en 2015: Quelles perspectives?" paru dans le bulletin municipal de janvier-février et qui, selon lui, prévoient une trop forte augmentation de la construction de logements d'ici à 2015 lorsqu'on se place dans l'hypothèse d'un maintien de la population à son niveau actuel;

- sur invitation du président, en l'absence de Michel Jantzen, Claude Guislain, pour exposer ce qu'est une Z.P.P.A.U.P.(Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et du Paysage). En effet, notre Conseil d'administration réuni le 12 janvier, après avoir été informé par un exposé de Michel Jantzen sur cette modalité de protection du patrimoine, en vigueur depuis une loi de 1983, a chargé celui-ci de rédiger une note argumentée à l'intention de Monsieur le Maire afin de l'inciter à engager la procédure qui pourrait conduire à la création à Meudon d'une Z.P.P.A.U.P. dont l'intérêt est d'être adaptée à la protection d'un ensemble.

La parole a été ensuite donnée à Daniel Soreau qui a informé l'assistance de la remise du très substantiel rapport de la Mission d'Etudes pour le Site de Billancourt (rapport Morelon). Il a souligné le fait que, sur un certain nombre de points fondamentaux, ce rapport est en conformité avec nos thèses : prise en compte du site dans sa globalité, affectation du petit bras de la Seine aux loisirs nautiques, sauvegarde des espaces verts à flanc de collines formant le "Parc des hauteurs", coordination entre la V.R.G.S. et d'autres axes routiers, recommandation d'un tracé en souterrain de la V.R.G.S. à Meudon et à Sèvres ce qui est l'une des préoccupations majeures de notre Comité. Par contre, Daniel Soreau a noté dans ce rapport un C.O.S. supérieur à 1,3 au Bas-Meudon, densité trop élevée contre laquelle notre association devra poursuivre son action.

Le rapport financier a été présenté par le trésorier Olivier de Gonneville; l'énoncé des dépenses et des recettes a fait apparaître un solde positif de 3 794,92 francs et une encaisse au 31-12-1993 de 30 915,28 francs

se répartissant en 2 comptes : C.C.P : 12 017,43 francs et Crédit Mutuel : 18 897,85 francs.

Renouvellement du tiers sortant et élection de nouveaux membres :

7 administrateurs dont le mandat arrive à expiration en 1994 ont fait part au Conseil de leur désir d'être renouvelés. 3 de nos membres ont fait connaître leur candidature à des postes vacants et ont été cooptés par le Conseil. Il s'agissait de Mesdames Thérèse-Marie Brachet, Françoise Reinach et de Monsieur Christian Mitjaville. Après avoir brièvement présenté chacun d'entre eux, le président a demandé qu'il soit procédé au vote pour lequel chaque participant avait reçu une enveloppe contenant deux bulletins distincts, l'un pour l'approbation des rapports, l'autre pour la nomination des nouveaux administrateurs et le renouvellement des sortants.

Résultats des votes:

Sur 118 bulletins valides, les sortants : Mmes Gayral(118), Lacharme(118), MM. Begué(116), Bocquet(118), Guislain(116), Martre(117), Sabatier(118), ont été réélus avec les nombres de voix indiqués entre parenthèses. Mmes Brachet(113 voix), Reinach(110voix) et M. Mitjaville(96 voix) ont été élus pour un mandat de 3 ans;

Sur 120 bulletins valides, le rapport moral et d'activité a été adopté par 118 voix pour et 2 contre; le rapport financier a été adopté par 119 voix pour et 1 voix contre.

Déchets ménagers

Le problème touchant ce point de l'ordre du jour a été évoqué par le président qui a rappelé l'action menée conjointement à cet égard par notre Comité avec l'Union locale de l'Union fédérale des Consommateurs, l'Association des Familles de Meudon, l'Association Familiale de Meudon-la-Forêt et en totale collaboration avec M. Marseille, maire-adjoint, qui a bien voulu faire imprimer le 'questionnaire d'une enquête et le faire distribuer dans chaque foyer. Cette enquête est le premier volet d'une action de sensibilisation des Meudonnais au très important problème des déchets ménagers. Ce volet sera complété par deux autres sous la forme d'une exposition et d'une soirée-débat dont les dates sont indiquées dans le calendrier de la page 11.

Questions diverses

On a pu noter l'intervention d'un participant attirant l'attention sur le mauvais état de la place Rabelais,

mais l'essentiel de ce point de l'ordre du jour a été consacré à l'énumération des dates des prochaines manifestations dans lesquelles est impliquée notre association. Pour la plus lointaine, le diner dansant qui aura lieu dans l'Orangerie le samedi 8 octobre, Simone Mulot, responsable de son organisation, a exprimé le souhait qu'elle soit d'ores et déjà notée dans nos agendas pour que nous nous retrouvions nombreux avec des amis, dans ce cadre exceptionnel.

La séance a pris fin vers 17 heures et s'est agréablement prolongée dans des conversations particulières devant la table dressée au fond de la salle pour offrir un choix de rafraichissements.

Z.A.C. "ESPLANADES RODIN": NOUVELLES INFORMATIONS SUR LE GROUPE DE TRAVAIL.

Dans le bulletin n°3 de 1993, nos lecteurs avaient été informés de la désignation par notre Conseil d'administration de cinq de ses membres pour le représenter dans le groupe de travail créé par le Conseil Municipal en vue de la nouvelle concertation relative à la création de la Z.A.C. "Esplanades Rodin". Or à la suite de réserves émises sur la désignation des représentants d'associations telle qu'elle avait été approuvée en séance du Conseil Municipal du 5 octobre dernier, une nouvelle procédure a été décidée par le Maire et chaque président d'association a été invité à désigner un titulaire et un suppléant pour siéger dans ce groupe de travail. Dès lors, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a proposé André Martre comme titulaire et Daniel Soreau comme suppléant. La délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 1993 a approuvé l'ensemble des noms ainsi proposés par les différentes associations. Ce groupe de travail maintenant régulièrement constitué ne s'est pas encore réuni.

A PROPOS D'UN CARREFOUR "SENSIBLE".

Tous les usagers qui empruntent la route départementale 406 entre Meudon et Meudon-la-Forêt ont appris avec grande satisfaction l'aménagement prochain du carrefour avenue de Trivaux-rue des Vertugadins, qui est devenu un point névralgique pour la circulation au cours des dernières années.

Or, il est rapidement apparu au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon que, se trouvant au voisinage de la rampe d'accès à l'Orangerie, en bordure de la Grande Perspective et dans un environnement de vieux murs de caractère, il importait qu'il ne soit pas traité comme un quelconque carrefour urbain. C'est avec cette préoccupation que le président G. Ader a demandé audience auprès du service compétent du Conseil Général. D'un entretien qui a eu lieu le 23 février avec Mademoiselle Romelot, Directeur-adjoint de la voirie et des transports, sont ressorties des informations rassurantes :

- les travaux qui auront lieu cet été aboutiront à un élargissement de l'avenue de Trivaux par un nouvel alignement des clotures de la propriété située au n°5 (propriété Hamelin) et de l'ONERA; ils sauvegarderont l'aspect des murs qui seront en meulière rustique, y compris la partie visible de l'intérieur de la propriété Hamelin qui se trouve en contre-bas par rapport à la rue;
- les bordures des trottoirs seront en pierre et non en ciment;
- les bacs à fleurs seront bannis du carrefour mais des espaces séparés par de petits pavés en pierre s'opposeront à la prise de possession du trottoir par des véhicules en stationnement:
- le portail de la maison Hamelin sera légérement déplacé mais les piliers seront reconstruits à l'identique;
- les arbres nécessairement abattus derrière le mur actuel de la propriété Hamelin seront remplacés par des sujets majeurs dont l'espèce n'est pas encore précisée;
- la partie du mur de l'ONERA reconstruite sera d'un meilleur aspect que le mur existant.

On le voit, ainsi conçu, le projet du Conseil Général apportera une amélioration de la circulation sans compromettre l'harmonie des lieux à laquelle les Meudonnais sont habitués sur ce trajet.

Evidemment, l'aménagement ne sera achevé que lorsque l'élargissement de la rue des Vertugadins qui relève de la commune sera réalisé. On ne sait pas encore s'il portera sur le côté droit ou sur le côté gauche de l'entrée de cette rue, mais, même si l'on peut regretter que la coordination des services de voirie départemental et communal n'aient pu se faire avant le début des travaux, ne boudons pas notre satisfaction de voir mieux aller une circulation qui devenait exaspérante aux heures de pointe en amont de ce carrefour.

DECHETS MENAGERS : UN PLAN EN GESTATION.

Les lois de 1975 et de 1992 sur l'élimination des déchets et les décrets qui en ont découlé ont conduit le préfet des Hauts-de-Seine à décider que soient élaboré un "plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés". A cette fin, le préfet a constitué une commission départementale chargée de "l'élaboration du plan, de l'examen des informations nécessaires à sa mise en oeuvre et, éventuellement, de sa révision", selon les termes mêmes de l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1994. Le même arrêté fixe la composition de la commision dans laquelle on note le nom de Gérard Ader comme titulaire représentant les collectifs "Environnement 92" et l'"Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest Parisien".

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, bien sûr, se félicite de cette désignation dans un rouage essentiel à l'élaboration d'un projet dont il approuve le principe.

POUR VOTRE AGENDA:

Mercredi 23 mars - Samedi 9 avril - EXPOSITION SUR LES DECHETS MENAGERS : "TROP C'EST TROP" au Centre Culturel

Jeudi 7 avril à 20h45 - CONFERENCE-DEBAT : "NOS DECHETS EN QUESTION" au Centre Culturel

Samedi 30 avril de 14h à 17h - OPERATION "FORET PROPRE"

Samedi 11 juin à 9h30 - VISITE DE LA FORET Les coupes paysagères : évolution de la technique

Samedi 8 octobre - DINER DANSANT à l'Orangerie du Château de Meudon

Paulette GAYRAL

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Le Crédit Mutuel

La banque et les assurances à la même adresse

22, RUE DE LA REPUBLIQUE, 92190 MEUDON - TEL. 46 26 39 13

Crédit&Mutuel

une banque à qui parler

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél.: 45.34.12.01 27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS CITROEN MEUDON

MÉCANIQUE - TOLERIE STATION SERVICE - VENTE 29-31, Boulevard des Nations-Unies MEUDON - 46.26.45.50